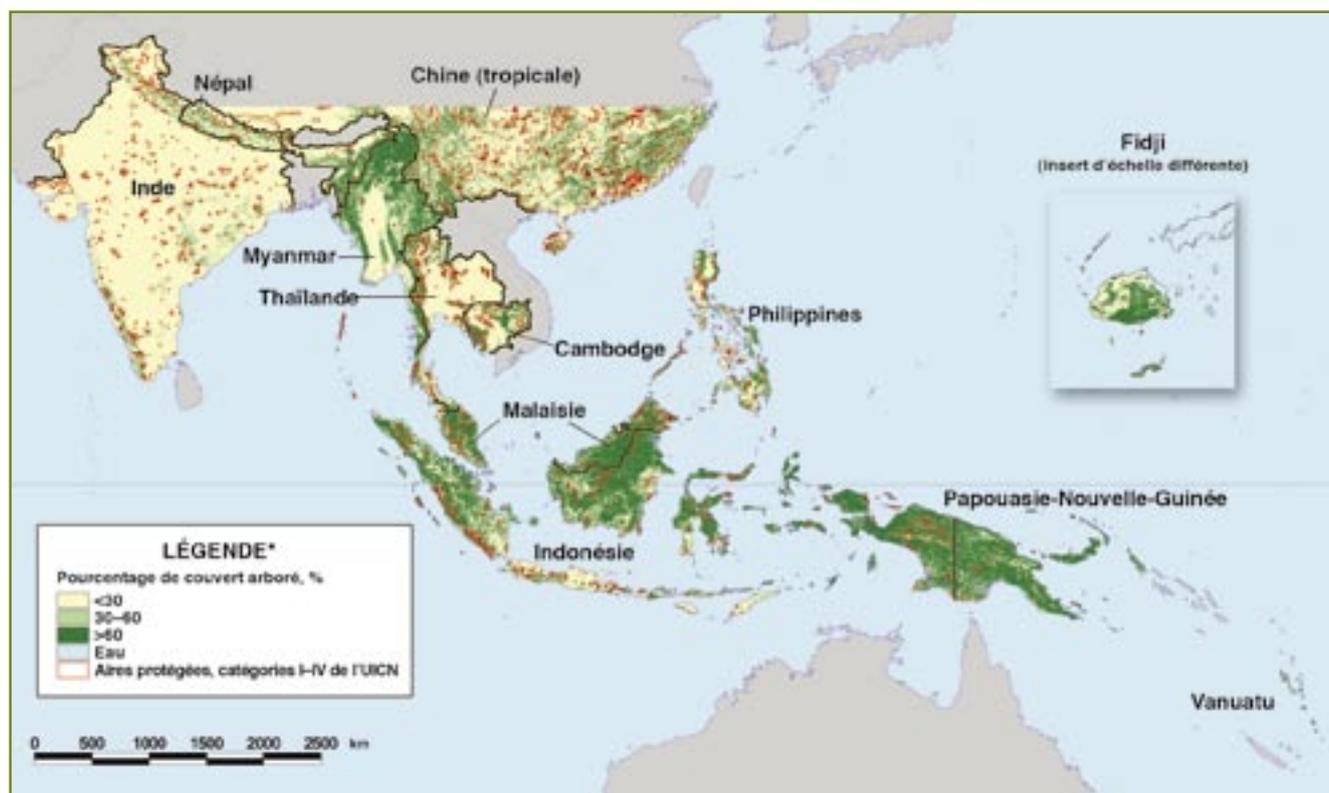


L'ASIE ET LE PACIFIQUE



La même légende s'applique aux cartes des différents pays, mais les aires protégées ne sont pas indiquées.

CAMBODGE



Le déboisement augmente rapidement au Cambodge. Néanmoins, le pays possède une grande ressource forestière capable d'étayer une solide industrie du bois et de contribuer énormément au développement national. Mais l'évolution récente de la foresterie cambodgienne a été mouvementée et la situation du secteur du bois est confuse. Le système

de concessions a été suspendu, et pourtant la production non autorisée de bois semble se poursuivre. Il est nécessaire de procéder d'urgence à la mise en oeuvre des récentes réformes et à l'application plus énergique de la loi.

POINTS CLÉS

- Les vastes réserves forestières de production de haute valeur que possède le Cambodge représentent une ressource économique importante, dont l'utilisation durable apporterait d'énormes bénéfices au pays.
- Le DFP du Cambodge est estimé à 8,10 millions d'hectares environ, comprenant 3,46 millions d'hectares de forêt naturelle de production, 4,62 millions d'hectares de forêt de protection et 17 000 hectares de plantations de ligniculture industrielle. Cependant, les données concernant les forêts cambodgiennes sont souvent contradictoires et incertaines.
- Aucun secteur du DFP de production n'est considéré aménagé en mode durable; les renseignements disponibles étaient insuffisants pour estimer le secteur du DFP de protection ainsi géré.

- Les forêts ont été dégradées sur de grandes étendues par l'agriculture itinérante, l'empiètement, le développement des agro-industries, l'exploitation forestière illégale, la surexploitation et les feux de forêt, ainsi que par l'utilisation de produits chimiques pendant la guerre, mais les superficies en cause n'ont pas été estimées.
- L'administration forestière a été créée en 2003, remplaçant le Département des forêts et de la faune; elle est responsable de la gestion du domaine forestier, encore qu'il puisse y avoir quelque chevauchement entre ses attributions et celles du Ministère de l'environnement en ce qui concerne les forêts des parcs nationaux et des réserves connexes.
- Des réformes ont été prévues pour le secteur forestier mais elles doivent encore être effectivement mises en oeuvre; l'application des politiques, lois et règlements existants est insuffisante.
- La gestion des concessions forestières laisse à désirer; le gouvernement a révoqué certaines licences et, en 2002, a suspendu toutes les concessions qui restaient jusqu'à ce que toutes leurs conditions soient respectées. Cette interdiction a manifestement eu pour effet de stimuler une importante industrie illégale du bois.

FIDJI



Le bois se place au troisième rang des plus importants produits d'exportation de Fidji et ce secteur présente encore un potentiel considérable de croissance. Toutefois, les conflits survenus à propos de l'utilisation des terres, qui sont attribuables au régime de la propriété foncière, ont contribué à la dégradation des ressources forestières, en particulier

dans la forêt naturelle, et ont souvent été considérés comme un obstacle majeur à l'AFD. D'autres contraintes incluent le manque de preuves irréfutables du potentiel économique des ressources naturelles (et, en conséquence, la conversion des forêts à divers types d'utilisations autres que forestières se poursuit), l'incapacité de contrôler les normes d'exploitation dans les forêts naturelles, et l'inadéquation des fournitures de produits et de recherche sur le marché. Le vaste domaine fidjien de plantations d'acajou, s'il est bien géré et commercialisé, sera un atout considérable pour assurer le développement.

POINTS CLÉS

- Compte tenu du régime foncier particulier, il n'existe officiellement aucun DFP, mais certaines forêts bénéficient d'un statut équivalent; on estime que 354 000 hectares peuvent être considérés théoriquement comme un DFP.
- On considère qu'aucune des forêts naturelles de production (dont aucune ne ferait partie du DFP) n'est gérée de manière durable.
- En général, la qualité de l'exploitation forestière est médiocre. On estime qu'au moins 55 000 hectares du DFP sont sous gestion durable.
- Fidji possède 55 000 hectares de plantations de l'essence précieuse qu'est *Swietenia macrophylla* (acajou) et des plans ont été dressés en vue de continuer à étendre ce domaine. Les prélèvements ont débuté en 2003; le futur succès de l'industrie du bois de Fidji dépendra énormément de la manière dont les ressources d'acajou seront gérées et commercialisées.
- Fidji possède également une ressource considérable de plantations de résineux, laquelle fournit actuellement environ les deux tiers du bois d'industrie.
- Moyennant quelques ajouts, Fidji continue d'appliquer à ses activités forestières la politique élaborée en 1950, mais l'exécution est maintenant déterminée par la priorité accordée au développement des forêts axé sur les exportations. Un réexamen de la politique a récemment été achevé.
- Mises à part la conservation et l'expansion du couvert forestier, la politique forestière porte essentiellement sur l'efficacité de la transformation et de la fabrication de produits à valeur ajoutée ainsi que sur la formation en matière d'industrie forestière.
- Fidji est exportateur net de produits ligneux, y compris copeaux de pin, sciages et panneaux à base de bois. Il existe un petit commerce exportant des produits finis de valeur appréciable. L'expansion de ce commerce d'exportation pourrait apporter une contribution significative à l'économie, en particulier lorsque le bois d'acajou sera mis sur le marché international.
- La zone forestière désignée 'aire protégée' entrant dans les catégories I-IV définies par l'UICN représente une superficie de 3 000 hectares, bien que 241 000 hectares aient été décrits en termes généraux comme étant une forêt de protection.

INDE



En Inde, les départements d'état chargés des forêts sont les gardiens des ressources forestières publiques et assument les fonctions d'autorités forestières. La production de bois se détourne des forêts naturelles, stimulant le développement d'approches à base communautaire. Toutes les forêts domaniales ont désormais des conseils de

développement des forêts, qui ont la responsabilité de la production à l'intérieur du domaine de forêts publiques. De plus en plus, quelques responsabilités et bénéfices tirés des forêts sont partagés avec les communautés locales. Par exemple, la gestion conjointe des forêts, impliquant en général un accord entre le département des forêts et un village visant à protéger et gérer conjointement les espaces forestiers, est un système qui se répand. En outre, les paysans s'adonnent de plus en plus à des activités d'arboriculture, le secteur privé participe davantage à la gestion forestière, et des partenariats entre entreprises de fabrication de produits forestiers et paysans locaux se développent. Il n'en reste pas moins que plusieurs des composantes de l'AFD font encore défaut, y compris un inventaire précis des ressources, la classification des terres selon leurs possibilités et fonctions, l'utilisation efficace et des investissements soutenus.

POINTS CLÉS

- Le DFP de forêts naturelles de l'Inde est estimé à 39,1 millions d'hectares et comprend 13,5 millions d'hectares de forêt de production et 25,6 millions d'hectares de forêt de protection. Ce DFP n'est pas entièrement situé en zone tropicale.
- Le DFP contient également 32,6 millions d'hectares de forêts plantées.
- Bien qu'il y ait eu un changement net positif de la superficie forestière au cours des années 90, la perte et la dégradation des forêts naturelles continuent.
- Dans les forêts de production, l'Inde applique un système de préparation et de révision périodiques des plans d'exécution.
- L'information concernant l'étendue et la gestion des forêts est fragmentaire et, au mieux, souvent peu fiable.
- Néanmoins, on estime qu'au moins 4,80 millions d'hectares du DFP de production en forêt naturelle (tropicale et non tropicale) sont gérés en mode durable; les renseignements disponibles étaient insuffisants pour estimer la superficie du DFP de protection ainsi géré.
- Plusieurs des aires protégées sont en mauvais état à cause de feux, du pâturage et d'une mauvaise gestion.
- La gestion des forêts est de plus en plus décentralisée et les approches communautaires deviennent plus fréquentes.
- Un programme national de reboisement a été lancé en 2000 et fonctionne au niveau des divisions forestières des agences de développement forestier et de comités s'occupant des forêts villageoises.
- Les industries indiennes travaillant le bois sont confrontées à une grave pénurie de matières premières et dépendent de plus en plus de sources non forestières et extérieures. Le pays est devenu grand importateur de bois tropicaux, en particulier de grumes.

INDONÉSIE



La base de ressources forestières de l'Indonésie est encore vaste, mais elle doit faire face à de nombreuses menaces qui mettent en péril sa durabilité à long terme. Ces menaces incluent: l'exploitation forestière illégale; les feux de forêt; le déboisement par empiètement; le gaspillage des activités d'exploitation et de transformation;

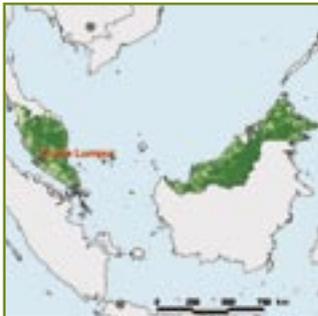
les déficiences structurelles et l'inefficacité des industries forestières; l'endettement des entreprises forestières; le non règlement de revendications territoriales; le manque d'efficacité de l'administration publique des forêts, en particulier dans le processus de décentralisation; une base de ressources humaines inadéquate; une surveillance et une évaluation insuffisantes; et le manque d'efficacité en matière de gouvernance. D'autre part, d'importants progrès ont été accomplis pour mettre en place des systèmes de certification et les informations concernant la gestion des concessions sont de plus en plus disponibles.

POINTS CLÉS

- L'estimation du DFP de forêts naturelles en Indonésie se chiffre à 68,5 millions d'hectares, comprenant 46,0 millions d'hectares de forêts de production et 22,5 millions d'hectares de forêts de protection. Il existe également près de 2,50 millions d'hectares de plantations productrices de bois.
- La sécurité et l'intégrité du DFP sont affectées par plusieurs facteurs, parmi lesquels les incendies de forêt et l'empiètement sont les plus importants.

- L'exploitation illégale dans les DFP (de production et de protection) est largement considérée comme un problème important.
- Le Ministère des forêts a entrepris un réexamen des concessions et de leur conformité aux C&I indonésiens. Ce processus a éclairci la situation dans le DFP de production.
- On estime à 2,94 millions d'hectares au moins le DFP de production en forêt naturelle et à 1,36 millions d'hectares le DFP de protection qui sont gérés de manière durable.
- Une superficie de quelque 12% du territoire indonésien a été désignée aire protégée. Cependant, les renseignements concernant la gestion d'une grande partie du DFP de protection sont rares.
- La foresterie est en cours de décentralisation, ce qui s'est avéré difficile en partie à cause d'un manque de capacités aux niveaux décentralisés de l'administration et en partie à cause de désaccords entre les politiques du gouvernement central et des pouvoirs locaux.
- Des C&I de l'AFD ont été élaborés pour le pays et un régime de certification a été conçu. Environ 275 000 hectares ont jusqu'ici été certifiés.
- La conception des prescriptions relatives à la gestion des forêts de production est saine mais l'exécution laisse à désirer. Une surcapacité et des déséquilibres structurels dans le secteur de la transformation du bois ont exacerbé la situation.

MALAISIE



Les forêts malaisiennes sont en général bien gérées, bien que l'on note des différences entre la Malaisie péninsulaire, dont l'approche est la plus énergique, et le Sabah et le Sarawak; mais toutes les administrations forestières régionales sont attachées à la réalisation de l'AFD. Le secteur forestier joue un rôle important dans l'économie malaisienne et compte un

nombre d'employés non négligeable. Étant donné qu'elle produit déjà énormément de produits à valeur ajoutée et à base de bois présents sur le marché mondial, cette partie du secteur continuera probablement à se développer. Une grande partie de sa fabrication de meubles repose sur le bois d'hévéa, qui est cultivé dans des plantations, tandis qu'une forte proportion du bois prélevé dans les forêts naturelles est encore exportée sous forme de contreplaqués, sciages et grumes. Aux niveaux fédéral et étatique, les administrations forestières sont bien organisées et bien pourvues en ressources et ont les moyens d'assurer que les concessionnaires adhèrent aux méthodes prescrites et de surveiller la gestion à long terme de la ressource.

POINTS CLÉS

- Le DFP de la Malaisie se compose de 11,2 millions d'hectares de forêts naturelles de production, 183 000 hectares de plantations et 3,21 millions d'hectares de forêts de protection.
- On estime que 4,79 millions d'hectares au moins du DFP de production en forêt naturelle sont sous AFD; la superficie du DFP de protection ainsi gérée est estimée à 3,21 millions d'hectares.

- Le déboisement dans le DFP est insignifiant, mais quelques secteurs de forêt sont dégradés.
- La Malaisie est une fédération et la foresterie est sous la juridiction des états. Ainsi, la mise en oeuvre de la politique nationale sur les forêts exige la coopération des autorités étatiques et fédérales, ce qui est assuré principalement par le Conseil national de la foresterie.
- Au niveau fédéral, le partage des responsabilités entre le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement et le Ministère des plantations industrielles et des produits met au défi leur coordination.
- Il y a lieu de prêter plus d'attention à la gestion des relations entre les communautés autochtones et les sociétés concessionnaires.
- Toutes les activités de récolte du bois et de gestion y afférente sont du ressort d'entrepreneurs opérant sur la base d'un accord à long terme d'exploitation forestière (concession) ou d'un permis à court terme.
- Au Sabah, des UFG de 100 000 hectares chacune ont été créées et des accords de gestion forestière portant sur 100 années ont été offerts aux entreprises forestières.
- La certification de la gestion forestière est bien avancée en Malaisie péninsulaire et on s'attend à ce qu'elle progresse également au Sabah et au Sarawak.
- Il a été mis en place un système bien établi d'aires protégées qui couvre 16,3% de l'ensemble du territoire. Néanmoins, il est nécessaire de mieux coordonner les activités du gouvernement fédéral et celles des états en matière de gestion des espèces sauvages et de conservation de l'environnement.

MYANMAR



Dans le passé, le Myanmar faisait grand cas de son système exemplaire de gestion des forêts, en particulier dans son grand secteur de forêts de teck, mais durant les dernières décennies ses forêts ont été très déboisées et dégradées. La production de bois a presque doublé au cours des dix années jusqu'en 2003, et les ressources du département

des forêts ne sont pas suffisantes pour mettre en oeuvre intégralement le système sylvicole ou pour faire respecter les règlements, en particulier dans les zones frontalières éloignées. La communauté forestière doit également faire face à un certain nombre de difficultés, telles que le manque de décentralisation dans l'administration forestière. Il n'en reste pas moins que la moitié environ du pays est encore couverte de forêt et que l'AFD peut encore être réalisé, malgré les obstacles de caractère politique, administratif et économique.

POINTS CLÉS

- Le Myanmar possède un DFP renfermant 13,0 millions d'hectares environ de forêts tropicales naturelles, dont 9,70 millions sont destinés à des fins de production et 3,30 millions à des fins de protection. Le Myanmar a également environ 710 000 hectares de forêts plantées, dont 35% sont du teck.
- Les forêts du Myanmar se dégradent et leur état s'aggrave du fait d'un manque d'application de la loi, en particulier dans les régions éloignées.

- Au moins 290 000 hectares de forêts semi-naturelles de teck dans le DFP de production sont gérés en mode durable, mais l'information disponible ne suffisait pas pour évaluer la gestion de la majeure partie du DFP de production, ni pour estimer la mesure dans laquelle le DFP de protection est ainsi géré.
- Il existe, dans les forêts de teck du Myanmar, un système sylvicole éprouvé, mais on ne connaît pas exactement à quel degré il est appliqué.
- Le Ministère des forêts a pour responsabilité principale de mettre en oeuvre la politique forestière nationale instituée en 1995.
- Certains des plus importants obstacles à la mise en oeuvre de l'AFD sont de caractère institutionnel. Ils incluent des insuffisances budgétaires chroniques se répercutant sur le département des forêts, une participation très limitée du secteur privé, un manque de personnel compétent et de processus participatifs efficaces.
- La production totale de bois rond industriel a été estimée à 4,24 millions de m³ en 2003.
- Le Myanmar a créé des aires protégées et a préparé des plans visant à élargir le dispositif d'aires protégées et améliorer la conservation de la biodiversité, mais aucune information n'était disponible quant à leur mise en oeuvre.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE



Les deux tiers de la PNG sont couverts de forêt et la récolte officielle de bois est bien inférieure au rendement durable de bois estimé pour ce pays. En moyenne, chaque citoyen a des droits sur environ 6,4 hectares de forêt. Toutefois, la majorité de la population vit encore dans un état d'extrême pauvreté. La réalisation de l'AFD se heurte à d'énormes

difficultés. Les principaux obstacles à surmonter sembleraient être de: réduire les perturbations sociales et culturelles qu'entraîne l'exploitation forestière; accroître les avantages dont peut bénéficier le développement local grâce à la gestion forestière; et augmenter l'allocation de ressources à la surveillance des activités d'exploitation forestière et à l'application des politiques forestières au niveau national.

POINTS CLÉS

- La propriété coutumière des terres est garantie par la constitution de la PNG et constitue le facteur influant le plus sur l'utilisation des forêts; 97% des terres sont des terres communales ou des terrains communaux de clans.
- Il est difficile de définir un DFP vu le système de jouissance des terres en vigueur. Néanmoins, l'OIBT estime que ce pays possède environ 10,5 millions d'hectares de forêts qui pourraient être considérées comme un domaine permanent; y sont inclus 8,7 millions d'hectares de forêts sur lesquels des droits d'exploitation du bois ont été acquis (DFP de production), 1,7

million d'hectares assignés à la protection et environ 80 000 hectares de plantations de ligniculture.

- On estime que 1,5 million d'hectares au moins du DFP de production en forêt naturelle sont durablement gérés. Aucune estimation n'a été possible quant à la mesure dans laquelle le DFP de protection est ainsi géré.
- L'Autorité forestière de PNG a été constituée en 1991 par la Loi forestière en tant qu'organe statutaire ayant des responsabilités normatives et administratives relatives à la gestion des forêts du pays.
- Un concept de 'compagnie propriétaire foncier' a été développé dans le cadre de la politique forestière nationale de 1979 afin d'accroître la participation nationale à la foresterie. Cette mesure n'a cependant pas été entièrement couronnée de succès.
- La PNG est un grand exportateur des grumes tropicales, expédiant des quantités estimées à 2,02 millions de m³ en 2003 vers la Chine, le Japon et d'autres destinations, pour la plupart en Asie.
- Le gouvernement perçoit une taxe à l'exportation de grumes et un impôt destiné au reboisement, tandis que les propriétaires des ressources reçoivent une redevance sur le bois récolté (kina 10 par m³) et d'autres prélèvements et primes.
- Les propriétaires coutumiers des terres participent aux processus suivis par l'Autorité forestière pour acquérir des droits sur le bois mais ne participent pas ultérieurement beaucoup à la gestion et à la mise en valeur des ressources.

PHILIPPINES



Les Philippines ont perdu une forte proportion de leurs forêts naturelles, et la production de bois a très nettement diminué au cours des trois décennies passées. Un grand nombre des problèmes liés à la destruction à grande échelle des ressources forestières peuvent résulter de problèmes associés à la jouissance des terres et à l'octroi des

concessions, ainsi qu'à un manque de capacité ou de volonté de faire respecter les conditions imposées aux concessionnaires. En outre, de nombreux paysans pauvres n'ayant pas de droit de jouissance sur les terres se sont souvent établis illégalement sur des terres forestières. Des efforts considérables ont récemment été faits pour développer la foresterie communautaire, mais reste à voir si cette approche permettra de reconstituer les paysages dégradés du pays, en particulier sur des pentes raides, et d'accroître les revenus des paysans.

POINTS CLÉS

- Une superficie de 15,9 millions d'hectares a été définie légalement 'terre forestière' (terre présentant plus de 18% de terrains en pente), mais le DFP en forêt naturelle effectivement couvert de forêt est estimé à environ 6,24 millions d'hectares seulement, comprenant 4,70 millions d'hectares de forêts de production et 1,54 million d'hectares de forêts de protection. Il existe également 274 000 hectares environ de plantations.
- On estime que 76 000 hectares au moins du DFP de production en forêt naturelle sont sous gestion durable. Aucune évaluation

n'a été possible quant à la superficie du DFP la protection ainsi gérée.

- Tandis que les concessions d'échelle commerciale (exploitées en vertu de ce que l'on appelle les TLA -accords de licence sur le bois) représentaient le mécanisme principal d'allocation des droits d'exploitation forestière dans le passé, la gestion forestière se poursuit désormais en grande partie dans le cadre d'approches communautaires; les TLA auront tous été supprimés en 2006.
- La contribution du secteur forestier industriel à l'économie nationale a nettement baissé ces dernières années et n'atteignait plus que 0,05% du PIB en 2002.
- D'autre part, 18 à 20 millions de personnes environ dépendent des espaces forestiers (qui ne sont pas nécessairement boisés) pour assurer leurs moyens de subsistance et leurs styles de vie traditionnels et coutumiers.
- Le Département de l'environnement et des ressources naturelles est l'organisme gouvernemental chargé de la gestion des forêts et des aires protégées; il y a eu un certain degré de décentralisation administrative ces dernières années.
- Les Philippines sont un importateur net de bois. Elles hébergent un grand nombre d'espèces menacées d'extinction. Dans leur réseau d'aires protégées, qui s'étend sur 6,85 millions d'hectares, la superficie des forêts est estimée à 1,54 million d'hectares.

THAÏLANDE



La foresterie en Thaïlande se trouve confrontée à plusieurs contraintes. Simultanément à la rapide croissance économique de la Thaïlande dans les années 80 et les années 90, ses ressources forestières ont sérieusement diminué. L'exploitation des forêts naturelles a été interdite, mais les forêts restent sous la pression de l'empiètement, de l'exploitation

forestière illégale, des incendies et d'autres agents. Le Département royal des forêts, l'organisme gouvernemental chargé des forêts, a un long passé de gestion forestière et demeure assez bien pourvu en ressources. Les plantations, essentiellement d'hévéas, et les importations approvisionnent maintenant une industrie prospère de transformation du bois. L'importance très considérable du tourisme pour l'économie du pays est une excellente incitation à prendre des mesures énergiques pour améliorer la protection des forêts.

POINTS CLÉS

- On estime la superficie du DFP à 10,1 millions d'hectares, dont 1,87 million constituent le DFP de production (toutes plantations confondues) et 8,26 millions d'hectares le DFP de protection.
- On estime que 50% de la superficie du DFP signalée en 1991 a été convertie à l'agriculture, à des établissements humains et à d'autres utilisations.
- L'exploitation forestière a été interdite dans les forêts naturelles en 1989, après les catastrophes de crues soudaines; cette mesure n'a cependant pas suffi pour arrêter la perte et la dégradation des forêts.

- Les abattages illégaux dans les forêts naturelles restent un problème.
- Au moins 522 000 hectares du DFP de protection sont gérés de manière durable, mais en général peu de renseignements sont disponibles sur la situation de la gestion dans les zones boisées protégées.
- Les forêts appartiennent à l'état. Un débat se poursuit en Thaïlande au sujet des droits des communautés traditionnelles et locales d'utiliser et de gérer les forêts, y compris dans les aires protégées.
- Un projet de décret sur la foresterie communautaire est en cours d'élaboration et d'examen en Thaïlande depuis plus de dix ans.
- La production de bois en Thaïlande est passée des forêts naturelles aux forêts plantées, en particulier dans le cas du teck et du bois d'hévéa, et a recours à des sources autres que forestières, complétées par des importations.

VANUATU



Aucun DFP n'a été officiellement constitué au Vanuatu et toutes les forêts sont de propriété coutumière. Le rôle du gouvernement national en matière de foresterie consiste à élaborer les politiques, à planifier l'aménagement, la protection, les principes et les directives sylvicoles, et à surveiller les entreprises d'exploitation forestière. Toutefois, il n'a

pas été possible jusqu'ici de mettre en oeuvre un régime forestier opérant sur la base de plans de gestion à long terme des forêts.

POINTS CLÉS

- Toutes les terres, y compris les forêts, sont de propriété coutumière.
- Il n'y a donc pas de DFP officiel. Théoriquement, un futur DFP pourrait s'étendre sur 127 000 hectares, dont 117 000 hectares formeraient un DFP de production en forêt naturelle et 8 340 hectares un DFP de protection; les plantations couvrent environ 2.100 hectares.
- Les forêts de production ne sont pas dotées de plans de gestion à long terme et ne peuvent donc pas être considérées sous gestion durable. La superficie du DFP sous AFD n'a pu faire l'objet d'aucune estimation.
- La récolte annuelle, qui se chiffre actuellement à près de 30 000 m³, est bien inférieure au rendement durable (68 000 m³) estimé possible sur les 117 000 hectares de forêts naturelles jugées adaptées à la foresterie de production.

- La politique forestière nationale contient un programme indicatif d'actions sur tous les aspects de la gestion des forêts de Vanuatu. Si ce programme était mis en oeuvre dans son intégralité, on constaterait une amélioration significative de la gestion des forêts.
- Le département des forêts, qui relève du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches, est chargé d'administrer et de gérer les forêts. Le personnel, les fonds et les équipements dont il dispose ne sont pas suffisants pour s'acquitter de ces fonctions.
- Les quatre UFG (qui correspondent aux quatre îles principales) ne sont pas dotées de plans de gestion à long terme, bien que les coupes soient habituellement couvertes par des plans de prélèvement basés sur le Code de pratiques d'exploitation forestière.
- Le dispositif d'aires protégées au Vanuatu est très restreint; environ 3% des forêts de futaies ou basses-futaies et 0,7% des forêts basses sont représentées dans les aires protégées.

